

Commune d'ANDERLECHT
Monsieur S. BENNANI
Echevin
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48799
N/Réf : AVL/KD /AND-2.151/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 65. Aménagement d'un horeca.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 05/08/2014, sous référence, reçue le 13/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal. Elle vise l'aménagement d'un horéca au rez-de-chaussée et de sanitaires en cave, ainsi que la construction d'un escalier en colimaçon entre les deux niveaux.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur l'Hôtel communal classé, ni sur le bien en question.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, d'autres remarques éventuelles sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.